

## **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux inondations pour les communes suivantes, pour les périodes d'octobre, novembre et décembre 2024.**

L'arrêté du 18 janvier 2024 a été publié au Journal Officiel du 18 janvier 2024. Cet arrêté reconnaît officiellement les inondations de fin d'année 2023 comme catastrophe naturelle. Cette reconnaissance était attendue par beaucoup d'habitants notamment pour les assurances.

Les communes de notre agglomération désormais reconnues sont :

- Saintes - Inondations et coulées de boue du 28/10/2023 au 19/11/2023 et du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Saint-Bris-des-Bois - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Saint-Césaire - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Saint-Georges-des-Coteaux - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Saint-Sauvant - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Saint-Sever-de-Saintonge - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Saint-Vaize - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Dompierre-sur-Charente - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Chaniers - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- La Chapelle-des-Pots - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Chérac - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Burie - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Le Seure - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Rouffiac - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Fontcouverte - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Les Gonds - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Courcoury - Inondations et coulées de boue du 06/12/2023 au 24/12/2023.
- Vénérand - Inondations et coulées de boue du 28/10/2023 au 19/11/2023.